

MAIRIE DE BREUIL SUR VESLE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 août 2020

Le lundi 24 août deux mille vingt à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de : Mr Boilly Bertrand, le Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice étaient présents sauf Monsieur Sallaz Christophe et Madame Sené Emilie.

Election du secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Monsieur Froment François

Lecture et approbation de la réunion du 24 juin 2020.

1. Travaux mur d'enceinte du cimetière et de l'Eglise N°202008/1 :

Monsieur le Maire donne lecture des devis concernant les travaux de restauration du mur d'enceinte de l'Eglise ainsi que l'aménagement paysager du cimetière.

Les membres présents à l'unanimité décident de retenir :

- L'entreprise PIERRARD pour la restauration du mur pour un montant de 37 392 € H.T. et autorisent le Maire à signer le devis,

2. Demande de subvention auprès de la Région N°202008/2 :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PLAN REGIONAL DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET DE PROXIMITE :

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante, le projet d'aménagement paysager du cimetière.

Couplé à la restauration du mur d'enceinte du cimetière et de l'église, le montant global de l'opération a été estimé à **46 815.81 € HT** au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD)

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil adopte, à l'unanimité des membres présents, le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de la région au titre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité, et arrête le plan de financement suivant :

		Montant ht
Montant de l'opération	100 %	46815.81€
DETR 2020	32 % *	14957.00 €
Plan de soutien 2020	30 %	14045.00 €
Fonds propres de la commune	38 %	17 813.81 €

(*La commune a obtenu 40 % de subvention sur 37392 €)

3. Cloches de l'Eglise N°202008/3

Monsieur la Maire informe les membres présents du projet de remise en fonction des cloches de l'Eglise pour lequel les entreprises Bodet et Huchez ont été consultées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

- de nommer les deux élus suivants :
 - o Monsieur Cueille Jean-Luc,
 - o Monsieur Sallaz Christophe,

Qui seront en charge d'étudier les différents devis concernant ce projet,

- Autorise le Maire à signer le devis retenu en fonction de l'enveloppe budgétaire inscrite au budget primitif 2020.

4. Décision Modificative n°1/2020 – Crédits supplémentaires N°202008/4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 modifiée annexée à l'arrêté du 27 décembre 2005,

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ajouter des crédits supplémentaires au budget 2020 concernant l'opération n° 94 « Aménagement cimetière ».

Il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Investissement :

- Dépenses :

Chapitre 23	Compte 2313	+ 12 000 €
-------------	-------------	------------
- Recettes :

Chapitre 13	Compte 1322	+ 3 000 €
Chapitre 13	Compte 1341	+ 9 000 €

Les membres présents acceptent à l'unanimité ces modifications budgétaires.

5. Décision Modificative n°2/2020 – Virement de Crédits N°202008/5

Suite aux travaux de remise en fonction des cloches de l'église il est nécessaire d'augmenter les crédits de l'opération 95.

C'est pourquoi, une décision modificative doit être prise en effectuant les opérations suivantes :

Fonctionnement

- Dépenses :

Chapitre 011	Compte 615221	- 2000 €
Chapitre 023		+ 2000 €

Investissement :

- Recettes :

Chapitre 021		+ 2000 €
--------------	--	----------
- Dépenses :

Opération 95	Chapitre 23	Compte 2313	+ 2000 €
--------------	-------------	-------------	----------

Les membres présents acceptent à l'unanimité ces modifications budgétaires.

6. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) N°202008/6 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-2, L.2121-21 et D.1411-3 et suivants

Considérant que les marchés d'un montant supérieurs aux seuils européens doivent être attribués par une commission d'appel d'offres dont il convient d'en élire les membres,

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant, Président et de trois membres titulaires et autant de suppléants élus par le Conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une liste a déposé sa candidature.

Il a ensuite été procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

La seule liste obtient 9 voix. Elle obtient ainsi 3 sièges de titulaire et 3 sièges de suppléants.

Ont été proclamés élus titulaires :

- Monsieur Blin-Nouveau Alain,
- Monsieur Lécot Olivier,
- Madame Domzalski Emilie ,

Ont été proclamés élus suppléants :

- Monsieur Cueille Jean-Luc,
- Monsieur Fernandez Emeric
- Madame Lemoing Natacha

7. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la CLECT N° 202008/7 :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C IV,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n° CC-2017-26 du 19 janvier 2017 portant création, entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres, de la Commissions Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant que la dite commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune disposant au moins d'un représentant,

Considérant que le renouvellement des conseils municipaux consécutifs aux élections du 15 mars et 28 juin 2020 entraîne le renouvellement des membres de la CLECT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° CC-2020-86 du 20 juillet 2020,

Vu la demande formulée par la présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims du 3 août 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De nommer Monsieur Boilly Bertrand, délégué titulaire,
Et Madame Domzalski Emilie déléguée suppléante.

8. Questions diverses :

a) Travaux d'enfouissement des réseaux Rue Fontaine Notre Dame :

Le Conseil Municipal arrête le plan d'aménagement et le choix du mobilier urbain. La date de commencement des travaux est prévue début septembre 2020.

b) Travaux de renforcement des réseaux Rue de la Ferme et Rue de l'Eglise :

Les travaux débiteront après la rue Fontaine Notre Dame.

c) Aménagement de la gare :

Le Conseil est favorable à la mise en place d'abris vélo fermés. Les partenaires Grand Reims et SNCF seront consultés pour le financement.

d) Aire de jeux :

L'entreprise Prillieux va procéder à la plantation d'arbres.

e) Noël :

Un groupe de réflexion sur la décoration du village et les modalités d'organisation du Noël 2020 compte tenu de la crise sanitaire va être créé.

f) Fête patronale :

Le conseil se réjouit du succès et de la participation de tous à la fête patronale.